

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2024-004/PR/MAEPE-RH portant approbation du budget prévisionnel de l'ONEAD pour l'exercice 2024.

n° 2024-004/PR/MAEPE-RH

Ministère

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'EAU, DE LA
PECHE, DE L'ELEVAGE ET DES RESSOURCES HALIEU-
TIQUES

Date de publication

1 février 2024

Numéro JO

n° 1 du 15/01/2024

Date du numéro

15 janvier 2024

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°191/AN/86/1er L du 03 février 1986 relative aux sociétés commerciales et le décret n°86-116/PRE du 30 novembre 1986 pris pour son application

VU La Loi n°12/AN/98/4ème L du 11 mars 1998 portant réforme des sociétés d'Etat, d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial

VU La Loi n°145/AN/06/5ème L du 1er juin 2006 portant création de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti

VU Le Décret n°99-0077/PRE/MFEN du 08 juin 1999 portant réforme des sociétés d'Etat, d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial

VU Le Décret n°2001-/PRE/PM modifiant le décret n°99-077/PR/MFEN portant réforme des sociétés d'Etat, d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

VU Le Décret n°2007-0119/PR/MAEMERH du 21 mai 2007 portant approbation des statuts de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti

VU Le Décret n°2007-0129/PR/MAEMCRH du 10 juin 2007 portant organisation administrative de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti

VU Le Décret n°2013-174/PR/MAERH du 23 juillet 2013 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'ONEAD

VU La Délibération n°05 du Conseil d'Administration réuni en sa séance du 08 novembre 2023

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le budget prévisionnel de l'ONEAD pour l'exercice 2024 est arrêté comme suit

– Produits Prévisionnels :.....	9 596 018 340 FDJ	– Charges Prévisionnelles :.....	9 576 629 566 FDJ
– Résultat Prévisionnel :	19 388 774 FDJ		

Article 2

Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

Fait à Djibouti, le 10 Janvier 2024

Le Président de la République
Chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH